Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 056-215601378-20260921-2026_07_01-DE

monterblanc.fr

République Française
Département MORBIHAN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 septembre 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	16	18

Vote
A la majorité Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 3
Date de convocation
11 Septembre 2026
Date d'affichage
11 Septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-sept septembre à 19 heures 30 minutes, le conseil municipal de la commune de Monterblanc s'est réuni salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur MOQUET Alban, Maire, en session ordinaire.

Présents : M. MOQUET Alban, Maire, M. SALOMON Gérard, Mme PROST Véronique, M. LE GARGASSON Gwénaël, Mme MARTIN Anna, M. CHEVILLON Jérôme, M. BELLEC Bernard, M. LE BARH Ludovic, M. KERMORVANT Fabien, Mme TOURLET Aurore, Mme COURTIN Henriette, M. LARCIN Ronan, Mme CAZOTTES Julie-Anne, Mme CHEFDOR Sophie, Mme FAVENNEC Gaëlle, Mme GOUPIL Françoise,

Excusés ayant donné procuration : Mme EMERAUD-JEGOUSSE Gaëlle à M. MOQUET Alban, Mme LARUE Laurence à Mme CAZOTTES Julie-Anne, M. GOBIN Dorian à Mme CHEFDOR Sophie, Mme MOQUET Louise à M. SALOMON Gérard, M. POULIQUEN Eric à Mme FAVENNEC Gaëlle

Excusés : M. KERRIEN Bernard, M. DERRIEN Maelan

A été nommé secrétaire : M. KERMORVANT Fabien

2026-07-01 – Adoption du règlement intérieur du conseil municipal

L'article L. 2121-8 du code général des collectivités territoriales dispose que « dans les communes de 1 000 habitants et plus, le conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation ». Ce règlement définit les règles de fonctionnement de l'assemblée communale, concernant notamment :
- les questions orales,
- la consultation des projets de contrats de service public,
- l'expression de la minorité dans les supports d'information de la collectivité.

Le projet de règlement intérieur a été adressé à l'ensemble des conseillers municipaux, par correspondance électronique en date du 7 septembre 2026.

Décision

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, par 18 voix pour et 3 abstentions,

Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 056-215601378-20260921-2026_07_01-DE

Article 1er : approuve le règlement intérieur annexé à la présente délibération ;

Article 2 : autorise M. le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations
En mairie, le 21/09/2026
Le Maire,
Alban MOQUET

Le Secrétaire,
Fabien KERMORVANT

